

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTRIEU du Vendredi 15 avril 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire, GAVALDA Didier.

**Sont présents :** M. ESCANDE David, M. AZAIS Alain, M. LOUP Jean-Paul, Mme BARDOU Anne-Marie, Mme OULES Elisabeth, Mme SEGUI Hélène, M. MAURY Maurice, M. MAFFRE Philippe, M. MAFFRE Jérôme, M. ROUQUETTE Christian, Mme CARRAUSSE Martine, M. GARRIDO Léopold, M. OULES Thierry, Mme ARMENGAUD Marie-Christine, M. MAFFRE Dominique, M. BARDOU Jean-Louis, M. BERTHOUMIEUX Michel, M. CASBAS Joseph et M. ESCANDE André.

**Absents excusés ayant donné procuration :** M. GRAN Alain a donné procuration à M. LOUP Jean-Paul, Mme VIEU Francine a donné procuration à Mme OULES Elisabeth, Mme SERVEL Odette a donné pouvoir à Mme BARDOU Anne-Marie, M. FERRE Enrico a donné pouvoir à M. MAFFRE Dominique, Mme BASCOUL Maryse a donné procuration à M. MAURY Maurice

**Absents excusés :** M. ALIES Cédric, M. VIALA Lionel, Mme KRZESINSKI Estelle, M. ESCANDE Thierry, M. SIRE Jean-Michel

**Est désigné secrétaire de séance :** Mme BARDOU Anne-Marie

**Date de la convocation :** 8 avril 2016

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01 avril 2016 : ajourné**

## Affectations des résultats

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 239 876,39 €
DEPENSES	001 Solde d'exécution de section	-33 073,99 €
RECETTES	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	29 535,99 €
<b>BUDGET EAU</b>		
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	120 106,65 €
RECETTES	001 Solde d'exécution de section	191 367,60 €
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
DEPENSES	001 Solde d'exécution de section	-429 518,92 €
RECETTES	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	24 825,83 €
<b>BUDGET INTERNET</b>		
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 129,46 €
DEPENSES	001 Solde d'exécution de section	-935,39 €
RECETTES	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	935,00 €
<b>POMPES FUNEBRES</b>		
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 814,58 €
<b>LA VERROUILLE</b>		

DEPENSES	002 Résultat de fonctionnement reporté	-13 462,96 €
----------	----------------------------------------	--------------

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE FONTRIEU 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
2 254 883.39 €	1 464 766.95 €	3 719 650.34 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2016 FONTRIEU**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 Eau de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
313 101.54 €	323 817.36 €	636 918.90 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016 FONTRIEU**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 Assainissement de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
133 900,00 €	1 165 238,61 €	1 299 138,61 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF INTERNET 2016 FONTRIEU**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 Internet de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
5 629.46 €	2 757.00 €	8 386.46 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZONE VIABILISEE LA VERROUILLE FONTRIEU 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 Zone viabilisée de la Verrouillé de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
247 999.96 €	124 000.00 €	371 999.96 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF POMPES FUNEBRES FONTRIEU 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 Pompes Funèbres de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
3 424.58 €	0.00 €	3 424.58 €

**Le Conseil municipal vote la somme de 16 000 € pour les associations.**

### **Emplois saisonniers communaux**

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son accord au recrutement d'emplois saisonniers pour la saison d'été 2016 afin de permettre aux employés du service technique de prendre leurs congés dans de bonnes conditions tout en assurant un service continu, et de faire bénéficier les jeunes de la commune d'une première expérience professionnelle.

Il est précisé que les missions des agents seront les suivantes : entretien de la voirie, des bâtiments, et des espaces verts communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création de postes d'agents saisonniers, pour la saison d'été 2016, du 4 juillet 2016 au 2 septembre 2016 au grade d'adjoint technique de seconde classe non titulaire, au 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 340, indice majoré 321 ;
- INDIQUE que cette dépense a été prise en compte lors de l'élaboration du budget primitif de la commune 2016.

### **Emplois au musée du Protestantisme pour l'été 2016**

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son accord au recrutement d'emplois saisonniers d'adjoint d'animation au Musée du protestantisme pour la saison d'été 2016 afin de permettre aux touristes de bénéficier d'une amplitude horaire plus grande, et d'animations plus rapprochées, et de permettre aux employés du service de prendre leurs congés dans de bonnes conditions tout en assurant un service continu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'agent d'animation saisonnier, pour la saison d'été 2016, du 4 juillet 2016 au 18 septembre 2016 au grade d'adjoint d'animation de seconde classe non titulaire, au 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 340, indice majoré 321 ;
- VALIDE les choix de personnel effectué par la direction du Musée.
- CONFIRME que la rémunération sera prise en charge en totalité par la commune, puis un titre de recette sera émis par la commune au nom du Musée du protestantisme dont la somme correspondra à 50% des salaires et charges versés, en vertu de la convention du 1<sup>er</sup> décembre 2000 en vigueur entre les deux organismes.
- INDIQUE que cette dépense a été prise en compte lors de l'élaboration du budget primitif de la commune 2016.

### **Affouage**

Monsieur le Maire, sollicite la délivrance au bénéfice des habitants de la commune des coupes prévues par le plan d'aménagement de la forêt communale pour l'année 2016, comme suit :

- Section de Montagnol, parcelles forestières 27 et 40 pour 600 m<sup>3</sup>

Monsieur le Maire propose d'étendre la distribution des lots de bois au territoire de la commune nouvelle de Fontrieu, et non plus qu'aux habitants de Castelnau de Brassac, du fait de la création de la commune nouvelle.

Le volume estimé pour cette coupe sera assujetti aux frais de garderie.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SAS DAYDE Jacques, qui effectuera l'abattage et le débardage à cheval des lots de bois.

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner trois garants, qui seront responsable de l'affouage communal, et seront des intermédiaires directs avec les bénéficiaires des coupes sus-mentionnées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser la coupe de bois pour l'affouage communal comme exposé,
- DECIDE de retenir l'entreprise SAS DAYDE Jacques pour effectuer les travaux,
- APPROUVE le volume proposé,
- DECIDE de désigner comme garants M. GAVALDA Didier, M. MAURY Maurice et M. BERTHOUMIEUX Michel.

### **Vente bois**

Monsieur le Maire, sollicite la mise en vente des coupes prévues par le plan d'aménagement de la forêt communale pour l'année 2016, comme suit :

- Section de Bois des Cuns, parcelles forestières 2, 10, 12 et 27 pour 1 650 m<sup>3</sup>
- Section de Bois de Longuecamp, parcelles forestières 65 et 66 pour 700 m<sup>3</sup>
- Section de Puech Margot, parcelles forestières 58 et 60 pour 650 m<sup>3</sup>
- Section de Secun, parcelle forestière 45 pour 800 m<sup>3</sup>
- Section de Ramiès, parcelle forestière 62 pour 140 m<sup>3</sup>
- Section de Montagnol, parcelles forestières 34 pour 300 m<sup>3</sup>

Le volume estimé pour cette coupe sera assujetti aux frais de garderie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser la coupe de bois comme exposé,
- APPROUVE le volume proposé par parcelle.

### **Réaménagement de la Salle communale – FERRIERES – Approbation de l'opération de travaux et demande de subvention**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°62/2014 du 5 septembre 2014 du Conseil municipal de FERRIERES,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Ferrières a engagé en 2015 un réaménagement de la salle communale sise à La Ramade, en termes d'acoustique, de mise aux normes, d'amélioration des performances de chauffage et de ventilation, dans le but d'accueillir une programmation culturelle et touristique dans ce bâtiment communal. Il demande au conseil municipal de Fontrieu de se prononcer sur la situation de cette opération de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la poursuite du projet de réaménagement de la salle communale de FERRIERES
- S'ENGAGE sur le fait que les crédits ont été inscrits au budget prévisionnel 2016
- SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER, de l'Etat dans le cadre de la DETR et du conseil départemental du Tarn, comme l'indique le plan de financement défini en annexe

## PLAN DE FINANCEMENT

Travaux de réaménagement de la salle communale de La Ramade - FERRIERES

Coût des travaux HT :	143 268.50 €
Subvention de l'Europe (FEADER) de 26.53 % :	38 009.13 €
Subvention de l'Etat (DETR) de 19.581 % :	28 053.00 €
Subvention du Conseil départemental du Tarn de 23.889 % :	34 225.41 €
Autofinancement HT :	42 980.96 €
T.V.A. 20 % :	28 653.70 €
Coût total T.T.C. à la charge de la Commune :	71 634.66 €

**Proposition d'acquisition d'un terrain à la Communauté des Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune** : sujet ajourné

### **Projet éolien Montredon-Labessonnié**

La commune de Fontrieu ne se sent pas directement impacté par le projet. Le Conseil municipal, à l'unanimité, se garde de donner un avis.

Les travaux concernant la piste de la croix de la Lioque sont reportés.

Le plan carbone relatif au reboisement de la forêt est reporté par manque de surface.

## COMMISSIONS

### **EAU**

Intégration dans l'étude réalisée par CET INFRA d'un nouveau branchement situé à Biège, (LE MARGNES).

### **ASSAINISSEMENT**

Bompas : fin des travaux prévus fin avril malgré des endroits rocheux.

Cugnasse : Les travaux se déroulent correctement.

Réception des travaux de la station de Penrieu le 28 avril 2016 avec EPUR NATURE.

**Eclairage public** : constitution d'un groupe de réflexion composé de M GAVALDA, M GRAN, M AZAIS, M ROUQUETTE, M LOUP et M MAURY pour établir un règlement pour la commune de FONTRIEU.

**SCOLAIRE** : M GARRIDO est en attente de réponses pour des activités périscolaires.

**FORET** : Mr MAURY veut rencontrer Mr GRANMAISON, gestionnaire de la forêt communale pour l'ONF. Point sur le 43 ha de forêt à FERRIERES (propriété de l'ETAT ou d'EDF), une galerie passe sous le terrain.

**PATRIMOINE-COMMUNICATION** : Présentation du nouveau journal de Fontrieu, quelques modifications sont à faire.

Il sera distribué prochainement avec le fascicule DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs) et un document sur la réglementation sur la détention des volailles.

## Informations diverses

Le Conseil municipal a été remercié par Thomas CABROL et Laetitia ALIES habitant au Père, pour le cadeau à l'occasion de la naissance de leur fille Emma.

Le Conseil Municipal va réfléchir pour 2 dates de marchés nocturnes de Biot. Nous recontacterons les mêmes producteurs que l'année précédente.

M MAURY informe que la ferme de Peyrambert (ANGLES) peut être visitée pour l'installation énergétique de méthanisation.

Mme ARMENGAUD fait par d'une demande d'une administrée concernant l'élagage d'un arbre situé au hameau du Teil bas, sur le communal.

M BERTHOUMIEUX fait un point sur la téléphonie mobile en zone blanche. Des aides de l'Etat peuvent être proposées pour de nouveaux projets (800 sites).

M ROUQUETTE donne le compte rendu des deux réunions au niveau du SIVOM et SMEMAB.  
La cotisation reste inchangée pour 2016.

M ROUQUETTE fait une remarque concernant les emprunts contractés par la commune de Ferrières au moment de la fusion.

M le Maire souhaite que le service funéraire soit revu.

Séance terminée à 00 h 00